



Auxerre, vendredi 17 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05657

Pris en application :

Arrêté préfectoral n°DDT/USR/2021/0045

Manifestation nautique et activités nautiques (Rivière YONNE)**Traversée de l'Yonne à Migennes avec des palmes****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 03/10/2021 de 10:00 à 12:30**o **Yonne (sur le Bief d'Epineau)**

entre les pk 21,200 (Aval de l'écluse de La Gravière) et pk 24,600 (Amont de l'écluse d'Epineau)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de la tenue d'une manifestation nautique "Traversée de l'Yonne à Migennes avec des palmes" sur le bief d'Epineau.

La navigation sera interdite le 03/10/2021 du PK 21.200 au PK 24.600 de 10h00 à 12H30.

Sur ce créneau horaire => Le stationnement sera obligatoire pour les bateaux montants d'Epineau sur le poste d'attente à l' éclusage en amont rive gauche d'Epineau et sur le poste d'attente à l'éclusage aval rive gauche de la Gravière pour les avalants de la Gravière. Un stationnement sera possible dans le sas des écluses (Gravière écluse vide avec porte aval ouverte / Epineau pleine avec porte amont ouverte).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Nivernais - Yonne, 5, rue du Halage, 89000 AUXERRE

Tél : 03 58 43 21 65 - Fax : 03 86 20 27 12

Date limite d'affichage :

04/10/2021

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Franck DELABARRE